

Le Colibris



L'identité indo-guadeloupéenne

Histoire et contexte

N° 1



Après l'abolition de l'esclavage en 1848, les autorités coloniales firent appel à la main-d'œuvre indienne pour maintenir la production de sucre de canne et assurer la croissance des usines sucrières. Après plusieurs tentatives infructueuses pour faire venir des Cap-Verdiens, des Vietnamiens, ou à nouveau des Africains, ils se sont tournés vers l'Inde où la France possédait alors encore quelques territoires : les comptoirs de Mahé, Pondichéry, Karikal, Yanaon et Chandernagor. Ainsi arrivèrent en Guadeloupe, en décembre 1854, par le bateau « *l'Aurélie* », les premiers Indiens.



Mais ceux-ci ne suffisaient pas à fournir la main d'oeuvre demandée par les planteurs antillais et, à partir de 1863, la France passa une convention avec la Grande-Bretagne afin de pouvoir recruter des travailleurs dans tout le territoire indien. Ils furent plus de 42.000 pendant la seconde moitié du XIXe siècle à être introduits en Guadeloupe. Ils subirent l'exploitation et l'humiliation, leur situation étant souvent comparée à l'esclavage en raison des conditions difficiles auxquelles les travailleurs étaient soumis.



Près de 20.000 moururent dans les champs de cannes, augmentant ainsi la production de sucre d'autant de tonnes que de morts en l'espace de 30 ans.

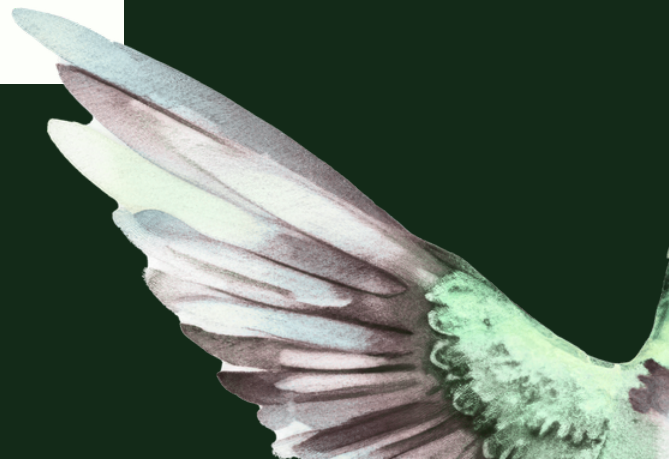
La Guadeloupe et son indianité, Ernest Moutoussamy, 1987



Seuls 8.000 d'entre eux choisirent de repartir. Les autres acceptèrent de faire le reste de leur vie en Guadeloupe, faisant ainsi de cette île leur terre d'adoption.

Si l'on regarde aujourd'hui la culture indienne en Guadeloupe on remarquera le manque de célébration de la fête de la lumière : Diwali, ainsi que l'absence de culte pour les divinités principales du panthéon hindou : Brahma, Shiva et Vishnou. Ces absences s'expliquent par le fait que les populations immigrées aux Caraïbes au XIXe siècle étaient des plus basses castes de l'Inde, faisant le culte de divinités plus populaires.

La longue période d'assimilation coloniale déposséda également la communauté indienne de Guadeloupe d'une bonne partie de ses traditions d'origine. Tout simplement car sous la tyrannie de leurs employeurs, les premiers Indiens ne purent pratiquer librement leur religion, ni la transmettre à leurs descendants. Certaines subsistent cependant, bien qu'elles aient été adaptées aux réalités locales.





On assiste alors à la formation d'une identité hybride, une indianité unique. L'hindouisme des peuples arrivés au XIXe siècle, déjà mêlé à la religion musulmane d'Inde, s'est mélangé au christianisme présent sur l'île à leur arrivée. Cette pluralité s'illustre d'ailleurs parfaitement lors de la période de la Toussaint. Les familles indiennes ne manquent pas d'illuminer les tombes de leurs défunts comme le veut la tradition créole, mais de leur côté, ils tiennent également des *sanblannis*.



Le *sanblanni* rend hommage aux défunts selon les traditions hindoues et tamoules. Cette cérémonie se tient chaque année, autour de la Toussaint. Lors de ce rituel, les familles préparent et déposent des offrandes de plats traditionnels sur des feuilles de bananier, posées devant les photos de leurs proches disparus. L'encens, notamment le benjoin, est brûlé sur du charbon ardent, afin de faire goûter la nourriture aux morts par la fumée. Celui qui a fini d'encenser marque son front d'un point de cendre. Ce rituel symbolise le respect et l'amour envers ses défunts.



Les Indiens se créolisèrent rapidement en délaissant peu à peu leurs langues d'origine. Le tamoul et le télougou, parlés par ceux venus du Sud, ainsi que l'hindi et l'ourdou, propres à ceux venus du Nord, disparurent progressivement des échanges quotidiens au profit du créole. Cependant, les Indiens préservèrent avec une volonté remarquable ces langues ancestrales pour leurs communications avec les dieux et les ancêtres. Le domaine de la transmission se réduisit, et seul le culte demeura le gardien des deux langues principales : le tamoul et l'hindi.

Même après avoir adopté la culture créole, les Indiens n'ont pas été facilement reconnus comme des membres à part entière de la Guadeloupe. Sur le sol guadeloupéen, les travailleurs indiens voyaient souvent leurs droits et intégration soumis à des réglementations spécifiques.

Dès 1904, Henry Sidambarom, indo-guadeloupéen, s'engage dans une lutte juridique de 20 ans pour faire reconnaître la pleine citoyenneté des descendants d'immigrés indiens. Il fut confronté à des interprétations restrictives du Code civil qui liaient la nationalité française à la descendance européenne, il argumentait que les lois françaises devraient s'appliquer de manière égale à toute personne née sur le sol guadeloupéen.

C'est donc en 1923, après de nombreux obstacles juridiques, qu'aboutit son combat : le Conseil d'État accorda finalement la nationalité française aux enfants d'immigrés indiens nés en Guadeloupe. Cette décision garantira aux générations futures l'accès aux mêmes droits que les autres citoyens français.





Au départ, les travailleurs indiens, furent regroupés autour des zones agricoles en raison de leur engagement dans les plantations. Ainsi, il existe encore aujourd'hui une forte concentration de familles indiennes dans les villes du Moule, de Saint-François ou encore de Capesterre-Belle-Eau. Au fil du temps, les Indiens, ont investi leurs efforts et leur argent dans l'acquisition des terres. Ils en ont fait un moteur de développement, notamment par l'agriculture, mais aussi un symbole de résistance. L'acquisition de la terre même fut un moyen de revendiquer leur appartenance à la Guadeloupe.

Le fait indien est bien présent en Guadeloupe avec une grande partie des travailleurs sous contrat ayant décidé de rester y vivre, offrant aux générations futures un patrimoine culturel riche et complexe.





*En l'espace de 40 ans, [l'Indien]
a comblé un siècle de retard.*

La Guadeloupe et son indianité
Ernest Moutoussamy, 1987